

~~MISE EN LIGNE LE 28-10-2022~~
CONTRAT D'ENGAGEMENT N°.....

D'ARTISTES pour les prestations le [jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022]

La Légende du Cristal Magique

remplir les parties encadrées svp - compléter ou modifier s'il y a lieu.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1°) Nom : Patrick Marengo ou son représentant
 adresse : 80 avenue de Pontailac – CS n° 80218 – 17205 ROYAN (C...)
 agissant au nom : LA VILLE DE ROYAN / pôle enfance
 en sa qualité de : Maire de Royan (ou son représentant)

interlocuteur

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET
 TEXTE LÉGAUX EN PAGE 3 DU
 CONTRAT. à parapher.**

appelé l'ORGANISATEUR (ou employeur) , d'une part ;

ET

2°) Nom : bernard DELMAS 06 10 35 52 04 bd@orange-et-rose.com
 adresse : Mont Saint-Jean - 46300 GOURDON
 agissant au nom : Orange & Rose www.orange-et-rose.com
 en sa qualité de : Artiste de variétés, musicien , comédien / **mandataire.**

appelé l'ARTISTE, d'autre part ;

II A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'ORGANISATEUR engage l'artiste, qui accepte, aux conditions suivantes :

- 1°) Lieu de(s) représentation(s) : Carel - 48 Bd Franck Lamy, 17200 Royan
- 2°) Date de(s) représentation(s) : jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022
- 3°) Durée du contrat : deux journées
- 4°) Nombre de représentations : Deux représentations
- 5°) Horaires de passage(s) ... : installation public vers 17H30 | SPECTACLE 17H45
- 6°) Durée du passage ... : 1 heure environ
- 7°) Rendez-vous sur le lieu du spectacle à partir de : 15H le jeudi.
- 8°) Montant alloué par l'organisateur à Orange & Rose : **2480 €**
 Se répartissant comme suit : Salaires artistes : 0 INCLUS
 Charges sociales artistes : GUSO INCLUS
 Frais (services répétitions, matériel, transport, secrétariat, VHR : INCLUS

personne à contacter sur place :
 Natacha Chenet 06.66.33.72.93

Soit **DEUX MILLE QUATRE CENT QUATREVINGT EUROS**
 Payables par mandat administratif.

RIB ORANGE ET ROSE
 Banque Populaire Occitane 46300 Gourdon
 code Banque : 17807 Code Guichet : 00807
 N° compte : 03219250397 clé RIB : 54
 IBAN : FR76 1780 7008 0703 2192 5039 754
 BIC : CCBPFRPTLS

- 9°) Voyages (à la charge de l'employeur/organisateur) : inclus dans le décompte ci-dessus.
 Défraiement [éventuel] : repas chauds ou collations selon horaires à préciser avec les artistes
 + boissons des 2 artistes seront pris en charge par l'organisateur.

- 10°) **CONDITIONS PARTICULIERES** [voir conditions techniques]
 père Noel inclus (offert)

Fait en 2 exemplaires et de bonne foi. à Gourdon , le 23/09/2022

(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

L'ARTISTE.
 Signé à Gourdon , le 23/09/2022



Orange & Rose
 Mont Saint-Jean
 46300 GOURDON

Lu et approuvé

b.Delmas

L'ORGANISATEUR Signé à ROYAN , le 25 Oct 2022	<p style="font-size: 1.2em; margin: 0;">Patrick MARENGO Maire de Royan</p>
PARAPHER ÉGALEMENT LA PAGE 2 / VERSO	

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales
 le 28 octobre 2022

voir suite du contrat au verso

MISE EN LIGNE LE 28-10-2022

spectacle *La Légende du Cristal Magique* du jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022 **CONTRAT D'ENGAGEMENT** page 3/3)

INFORMATONS ADMINISTRATIVES DE L'ORGANISATEUR.

Raison sociale : LA VILLE DE ROYAN

N° Siret : 211 703 060 0013 Code APE : 751A

TVA Intracommunautaire : Non assujetti

Adresse : 80 avenue de Pontailiac – CS n° 80218 – 17205 ROYAN CEDEX

Téléphone : 05.46.39.56.56

Représentée par Patrick MARENCO en sa qualité de Maire de Royan

Représenté par son Maire en exercice,

dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,